



Acte n° 2022C172

DELIBERATION SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 NOVEMBRE 2022

Nombre de Conseillers :
En exercice : 45
Présents : 34
Pouvoirs : 2
Votants : 36

Date de convocation du Conseil Communautaire :
Le 22/11/2022

Le 28 novembre 2022, le Conseil de la Communauté de Communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Marc PECHOUX, à la salle des Fêtes, Boulevard des Combattants à Trévoux.

Présents : Didier ALBAN, Gabriel AUMONIER, Marcel BABAD, Emilie BERTHOLON, Stéphane BERTHOMIEU, Fabien BIHLER, Carole BONTEMPS-HESDIN, Laëtitia BORDELIER, Valérie BOYER, Patrick CHARRONDIERE, Armand CHAUMONT, Jacques CORMORECHE, Carole DEMANGE, Nicole DUGELAY, Jean-Jacques DUMONT, Yves DUMOULIN, Christine FORNES, Gilles GARNIER, Bruno HENRY, Vincent LAUTIER, Gaëlle LICHTLE, Corinne MARTIN GAJAC, Michèle NUGUET, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Sylvie PERMEZEL, Delphine PICHOURON, David POMMIER, Gérard PORRETTI, Pierre ROSET, Richard SIMMINI, Nathalie TISSERAND, Frédéric VALLOS, Catherine VIGNON.

Absents excusés : Cécile BAUDOUX, Ingrid BESSON, Emmanuelle CARGNELLI, Jean-François CHANTELOUBE, Anne-Marie DEGUEURCE, Daniel DOMPOINT, Brigitte KLEIN (Pouvoir Gilles GARNIER), Amina LEGHNIDER, Patrick NABETH, Stéphanie PALLIER, Bernard REY (Pouvoir Yves DUMOULIN).

Secrétaire de séance : Gaëlle LICHTLE.

OBJET : FINANCES - Budget PRINCIPAL 2022 - Décision modificative n°3

M. Stéphane BERTHOMIEU, Vice-Président chargé des finances, présente la proposition de décision modificative n°3 du Budget PRINCIPAL 2022 qui s'équilibre :

- | | |
|---|--------|
| ◆ en section de fonctionnement (dépenses et recettes) | 0,00 € |
| ◆ en section d'investissement (dépenses et recettes) | 0,00 € |

Cette décision modificative permet :

En fonctionnement :

- D'effectuer une modification d'imputation des crédits servant à financer les achats de prestations de services de la saison culturelle, en provisionnant le compte 611-02403 « prestation de service » d'un montant de 14 062€ et en diminuant les crédits du compte 65748-02403 « subventions de fonctionnement aux associations » d'autant

En investissement :

- Pas d'investissement

Vu l'avis favorable du Bureau réuni 17/11/2022,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- ✓ **D'ADOPTER** la décision modificative n° 3 du Budget PRINCIPAL 2022 suivante :

					FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes	
D/R	n° op.	n° chap	n° cpte	n° service	Libellés	modification de crédits	modification de crédits	Observations
D		011	611	02403	Contrats de prestation de service - manifestations culturelles	14 062		Modification d'imputation des crédits pour financer les achats de prestations de la saison culturelle
R		65	65748	02403	Subvention de fonctionnement aux associations - manifestations culturelles	-14 062	0,00	
					TOTAL	0,00	0,00	

A Trévoux, le 28/11/2022

La Secrétaire de séance

Gaëlle LICHTLE



Affichage électronique le :

01 DEC. 2022

Le Président,

Marc PECHOUX

